Mairie
de
SORBEY

N° 15.08

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 13 MARS 2015

Date de convocation : 05/03/2015

Date d'affichage : 17/03/2015

Nombre de conseillers :

En exercice	:	11
Présents	:	10
Procuration	:	00
Votant	:	10

L'an deux mil quinze, le treize mars, à dix neuf heures,
Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Philippe PIOT, Maire.

Etaient présents : DUMET Gérard – SPINELLI Claude - THISSE Jean-Claude
TILLARD Christelle - LEQUY Norbert - BAYER Florent – BRIOT Jean-Paul
BARBIER Sylvain – GROSSE Muriel

Absents excusés : néant
Absents non excusés : GODART-BREUIL Angélique
Pouvoirs : néant

OBJET : **CCPP – Adhésion au syndicat mixte d'aménagement numérique de la Moselle**

Le Conseil Municipal :

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 1425-1 et L. 5214-27 ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 2014-DCTAJ/1-006 en date du 11 février 2014 attribuant la compétence L 1425-1 à la Communauté de Communes du Pays de Pange ;

Vu les statuts de la Communauté de Communes du Pays de Pange et notamment son article 4 [article mentionnant la compétence L. 1425-1] ;

Vu la délibération n° C 2013/305 du 16 octobre 2013 de la Communauté de Communes du Pays de Pange relative à l'adoption d'une motion en faveur du principe de son adhésion au futur Syndicat Mixte Départemental

Vu le courrier de la Communauté de Communes du Pays de Pange en date du 20 février 2015 sollicitant de ses communes membres la possibilité d'adhérer à un syndicat mixte compétent en matière de communications électroniques ;

Considérant que la Communauté de Communes du Pays de Pange s'est positionnée en faveur de l'adhésion au futur Syndicat Mixte d'Aménagement Numérique de la Moselle qui regroupera le Département et les établissements publics de coopération intercommunale intéressés, en vue d'exercer les compétences d'établissement et d'exploitation de réseaux de

télécommunication à Très Haut Débit (THD) et de commercialisation de l'ensemble des réseaux d'initiative publique portés par les collectivités adhérentes,

Considérant que l'adhésion est soumise au transfert de la compétence L. 1425-1 du CGCT,

Considérant que, pour un mode d'exercice rationnalisé et pertinent de la compétence, la Communauté de Communes du Pays de Pange doit être autorisée par ses communes membres, selon les règles de majorité qualifiée à l'accord des communes membres de la communauté selon les règles de majorité qualifiée fixées par la loi (deux tiers au moins des conseils municipaux des communes représentant plus de la moitié de la population totale de celles-ci ou la moitié au moins des conseils municipaux des communes représentant les deux tiers de la population, majorité à laquelle s'ajoute l'accord du conseil municipal de la commune dont la population est la plus nombreuse, lorsque celle-ci est supérieure au quart de la population totale concernée), à adhérer à un syndicat mixte ;

AUTORISE la Communauté de Communes du Pays de Pange à adhérer à un syndicat mixte exerçant, en lieu et place de ses adhérents, le service public des réseaux et services locaux de communications électroniques au sens de l'article L. 1425-1 du CGCT ;

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à prendre toutes mesures nécessaires en vue de l'exécution de la présente délibération.

Copie de cette délibération sera transmise au Préfet de la Moselle et au Président de la Communauté de Communes du Pays de Pange

VOTE : UNANIMITE

Exécutoire après envoi
En Préfecture le 17/03/2015
Et publication le 17/03/2015

Pour extrait conforme
Fait et délibéré le 13/03/2015
Le Maire
Philippe PIOT

« Ont signé au registre les membres présents »

Mairie
de
SORBEY

N° 15.09

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 13MARS 2015

Date de convocation : 05/03/2015

Date d'affichage : 17/03/2015

Nombre de conseillers :

En exercice	:	11
Présents	:	10
Procuration	:	00
Votant	:	10

L'an deux mil quinze, le treize mars, à dix neuf heures,
Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Philippe PIOT, Maire.

Etaient présents : DUMET Gérard – SPINELLI Claude - THISSE Jean Claude
TILLARD Christelle - LEQUY Norbert – BAYER Florent - BRIOT Jean-Paul
BARBIER Sylvain – GROSSE Muriel

Absents excusés : néant
Absents non excusés : GODART-BREUIL Angélique
Pouvoirs : néant

OBJET : **Compte de Gestion 2014 – Budget Principal**

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le compte de gestion du budget principal, dressé par Madame BRUCKER Alexandra, comptable ayant exercé au cours de l'exercice 2014.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal vote ledit compte de gestion sans observations ni réserves.

VOTE : UNANIMITE

Exécutoire après envoi
En Préfecture le 17/03/2015
Et publication le 17/03/2015

Pour extrait conforme
Fait et délibéré le 13/03/2015
Le Maire

Philippe PIOT

« Ont signé au registre les membres présents »

Mairie
De
SORBEY

N° 15.10

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 13 MARS 2015

Date de convocation : 05/03/2015

Date d'affichage : 17/03/2015

Nombre de conseillers :

En exercice	:	11
Présents	:	10
Procuration	:	00
Votant	:	10

L'an deux mil quinze, le treize mars, à dix neuf heures,
Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Philippe PIOT, Maire.

Etaient présents : DUMET Gérard – SPINELLI Claude - THISSE Jean Claude
TILLARD Christelle - LEQUY Norbert – BAYER Florent - BRIOT Jean-Paul
BARBIER Sylvain – GROSSE Muriel

Absents excusés : néant
Absents non excusés : GODART-BREUIL Angélique
Pouvoirs : néant

OBJET : Compte Administratif 2014 – Budget Principal

Le Conseil nomme à la présidence de l'assemblée, Monsieur SPINELLI Claude, 2e adjoint, puis il vérifie les comptes de l'exercice 2014 concernant le budget principal de la Commune :

	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
RECETTES :	196 527, 06 €	328 518, 74 €
DEPENSES :	197 155, 77 €	182 864, 24 €

RESULTAT GLOBAL DE CLOTURE :

FONCTIONNEMENT : 196 527,06 – 197 155,77 = **- 628, 71 €**
INVESTISSEMENT : 328 518, 74 -182 864, 24 – 210 039, 00 = **- 64 384, 50 €**

VOTE : UNANIMITE

Exécutoire après envoi
En Préfecture le 17/03/2015
Et publication le 17/03/2015

Pour extrait conforme
Fait et délibéré le 13/03/2015
Le Maire

Philippe PIOT

« Ont signé au registre les membres présents »

Mairie
de
SORBEY

N° 15.11

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 13 MARS 2015

Date de convocation : 05/03/2015

Date d'affichage : 17/03/2015

Nombre de conseillers :

En exercice	:	11
Présents	:	10
Procuration	:	00
Votant	:	10

L'an deux mil quinze, le treize mars, à dix neuf heures,
Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Philippe PIOT, Maire.

Etaient présents : DUMET Gérard – SPINELLI Claude - THISSE Jean Claude
TILLARD Christelle - LEQUY Norbert – BAYER Florent - BRIOT Jean-Paul
BARBIER Sylvain – GROSSE Muriel

Absents excusés : néant
Absents non excusés : GODART-BREUIL Angélique
Pouvoirs : néant

OBJET : **Compte de Gestion 2014 – Budget Assainissement**

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le compte de gestion 2014 concernant le budget assainissement, dressé par Madame BRUCKER Alexandra, comptable ayant exercé au cours de l'exercice.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal vote ledit compte de gestion sans observations ni réserves.

VOTE : UNANIMITE

Exécutoire après envoi
En Préfecture le 17/03/2015
Et publication le 17/03/2015

Pour extrait conforme
Fait et délibéré le 13/03/2015
Le Maire

Philippe PIOT

« Ont signé au registre les membres présents »

2 rue de l'école, 57580 SORBEY – tel : 03 87 64 49 18 – email : mairie.sorbey57@wanadoo.fr
http://sorbey57.fr

Mairie
de
SORBEY

N° 15.12

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 13 MARS 2015

Date de convocation : 05/03/2015

Date d'affichage : 17/03/2015

Nombre de conseillers :

En exercice	:	11
Présents	:	10
Procuration	:	00
Votant	:	10

L'an deux mil quatorze, le vingt huit février, à dix neuf heures,
Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Philippe PIOT, Maire.

Etaient présents : DUMET Gérard – SPINELLI Claude - THISSE Jean Claude
TILLARD Christelle - LEQUY Norbert – BAYER Florent - BRIOT Jean-Paul
BARBIER Sylvain – GROSSE Muriel

Absents excusés : néant
Absents non excusés : GODART-BREUIL Angélique
Pouvoirs : néant

OBJET : **Compte Administratif 2014 – Budget Assainissement**

Le Conseil nomme à la présidence de l'assemblée, Monsieur SPINELLI Claude 2e Adjoint, puis il vérifie les comptes de l'exercice 2014 concernant le Budget Assainissement de la Commune.

	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
RECETTES :	40 176, 28 €	42 127, 32 €
DEPENSES :	41 588, 40 €	20 544, 52 €

RESULTAT GLOBAL DE CLOTURE

FONCTIONNEMENT : 40 176, 28 – 41 588, 40 = **- 1 412, 12 €**
INVESTISSEMENT : -35 031, 64 + 42 127, 32 – 20 544, 52 = **- 13 448, 84 €**

VOTE : UNANIMITE

Exécutoire après envoi
En Préfecture le 17/03/2015
Et publication le 17/03/2015

Pour extrait conforme
Fait et délibéré le 13/03/2015
Le Maire
Philippe PIOT

« Ont signé au registre les membres présents »